

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Loi du 5 avril 1884 – Article 36

Arrondissement d'Avignon

Commune du PONTET
84130



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019_DEL_018

**Adoption du Budget primitif
2019 du budget principal**

--

Rapporteur : M. Patrick SUISSE

L'an deux mille dix neuf, le quatre avril à 18 heures00, le Conseil Municipal de la ville du PONTET, convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire.

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Jean-Louis COSTA, M. Frédéric MONIN, M. Patrick SUISSE, Mme Karine GANGLOFF, M. Bastien DADE, Mme Martine FAUX, Mme Michèle ILARIO, Mme Michèle BLANC, Mme Claudine DOMINEZ, M. Claude BENARD, Mme Françoise MACCARIO, Mme Catherine CHABRIER, M. Christophe JOUMOND, Mme Nathalie GALLINA, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, Mme Christelle IMBERT, Mme Séverine ODDONE, M. Steve SOLER, Mme Christine CAVALLI, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Eric MORAN

Représentés :

Mme Sandrine BAJARD donne pouvoir à Mme Catherine CHABRIER
Mme Michèle RIEUX donne pouvoir à M. Jean-Louis COSTA
M. Christian ROBINAT donne pouvoir à Mme Martine FAUX
M. Christian RIPPERT donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Sylvie LUC donne pouvoir à M. Jean-Firmin BARDISA
Mme Chantal GUARDIOLA donne pouvoir à M. Joris HEBRARD

Absents :

Mme Christiane MOLINES, M Claude MOREAL

L'équilibre du budget primitif 2019 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Dépenses réelles de fonctionnement.....	25 423 842,00 €
Virement à la section d'investissement.....	4 081 118,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	597 870,00 €
TOTAL.....	30 102 830,00 €

RECETTES :

Recettes réelles de fonctionnement.....	30 093 163,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	9 667,00 €
TOTAL.....	30 102 830,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

Déficit d'investissement reporté.....	2 757 799,00 €
Apurement du compte 1069.....	100 000,00 €
Reversement de taxe d'aménagement perçue indument.....	9 600,00 €
Subvention d'investissement (<i>pour correction d'imputation</i>).....	10 310,00 €
Remboursement d'emprunts et dettes diverses.....	4 599 933,00 €

Restitution dépôts et cautionnements reçu.....	5 000,00 €
Avances versées (<i>pour correction d'imputation</i>).....	38 100,00 €
Programme d'investissement 2019.....	3 013 190,00 €
Restes à réaliser 2018.....	1 770 628,05 €
Autres immobilisations financières.....	2 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	9 667,00 €
Opérations patrimoniales.....	7 318,00 €
TOTAL.....	12 323 545,05 €

RECETTES :

Dotations et fonds divers.....	463 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé (<i>reprise anticipée</i>).....	4 928 764,00 €
Subventions d'investissement (<i>dont correction imputation</i>).....	90 310,00 €
Emprunt 2019.....	875 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçu.....	5 000,00 €
Immobilisation en cours (<i>pour correction d'imputation</i>).....	38 100,00 €
Autres immobilisations financières.....	5 000,00 €
Restes à réaliser 2018.....	1 232 066,00 €
Virement de la section de fonctionnement.....	4 081 118,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	597 870,00 €
Opérations patrimoniales.....	7 318,00 €
TOTAL.....	12 323 546,00 €

Ce projet de budget comprend les restes à réaliser de l'exercice 2018 (1 770 628,05 € en dépense d'investissement et 1 232 066 € en recette d'investissement), le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 capitalisé au compte 1068 pour un montant de 4 928 764 € ainsi que le déficit d'investissement de l'exercice 2018 repris au chapitre 001 en dépenses d'investissement pour un montant de 2 757 799 €.

Il est précisé que ce projet de budget présente un suréquilibre de 0,95 € en section investissement du fait de l'inscription des restes à réaliser pour un montant non arrondi.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2018 et des ressources propres inscrites au projet de budget primitif 2019, ce dernier comprend un autofinancement prévisionnel net des investissements à hauteur de 2 060 190 €.

La Commission Finances et Administration Générale s'est prononcée le 27 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet de budget primitif 2019,

REPRENDRE au budget primitif 2019 les restes à réaliser de l'exercice 2018 pour un montant de 1 770 628,05 € en dépense d'investissement et 1 232 066 € en recette d'investissement, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 capitalisé au compte 1068 pour un montant de 4 928 764 € ainsi que le déficit d'investissement de l'exercice 2018 repris au chapitre 001 pour un montant de 2 757 799 €,

ANNEXER à la présente délibération la note de synthèse explicative.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25
CONTRE : 6

**Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M.
BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN**

ABSTENTION : 0

**PAS DE PARTICIPATION :
0**

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le :
et publication du :

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte.

Joris HEBRARD

Le Maire,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.